



Alma, le 16 avril 2019

VOL. XLV, no 8

Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons un gouvernement qui a choisi de bien nous occuper par les temps qui courent ! Mais, on ne peut pas dire qu'il nous consulte trop souvent. Le 1^{er} budget caquiste n'était assurément pas celui à lequel on s'attendait en ce qui concerne l'importance que l'on avait laissé présager au dossier «éducation» lors de la campagne électorale. Par contre, malgré la grogne de la population, ce gouvernement persiste et signe au niveau de l'implantation des maternelles 4 ans temps plein en milieu défavorisé avec les différents enjeux que soulève ce dossier. Le dossier de la laïcité aura certainement, lui aussi, des impacts sur la profession enseignante.

Mais qu'en est-il des différentes problématiques concrètes que nous vivons au quotidien ? Silence radio sur le service aux élèves, la complexification de notre tâche, le trop grand nombre d'élèves intégrés, la pénurie majeure de personnel enseignant. Pour un ministre qui provient du monde de l'enseignement, on pourrait croire qu'il a dû se perdre en chemin avant d'atterrir au parlement ! La réponse à toutes nos préoccupations... On va instaurer deux récréations de 20 minutes par jour ! Navrant! D'ailleurs, toujours aucunes précisions quant au déploiement concret de cette annonce. Même le Conseil supérieur de l'éducation est d'avis que ce sera complexe à instaurer et qu'il faudra investir plusieurs milliers de dollars même si le ministre trouve que c'est excessif. La modification du temps prescrit pour ces périodes de détente au primaire aura des impacts réels sur le quotidien de nombreux enseignantEs de ce secteur et nous sommes encore en attente de précisions à ce temps-ci de l'année où nous sommes en pleine organisation scolaire pour l'an prochain ! Navrant! Finalement, peu de mesures donnent de l'air aux enseignantEs. Un réseau aussi malmené aurait mérité mieux.

Dans nos bons coups syndicaux, permettez-moi de vous souligner que notre calendrier d'actions est bien rempli. La Semaine de la Formation générale des adultes du 8 au 12 avril a donné lieu à des productions de vidéos, des capsules d'information et communiqués de presse que vous pouvez consulter sur notre page Facebook. Le mois d'avril est riche en activités syndicales et nous avons le plaisir de recevoir, juste pour nous, M. Jean-Noël Grenier, professeur à l'Université Laval et conférencier international à la Boîte à bleuets. Au niveau régional, des rencontres pour le personnel enseignant de la formation professionnelle et générale des adultes se tiennent avec les autres organisations syndicales pour un partage entre collègues. Les mois de mai et juin seront tout aussi effervescents. D'ici notre prochain rendez-vous, vous aurez l'occasion de prendre congé à l'occasion de la fête pascale. Alors, je vous souhaite de très Joyeuses Pâques !

Pascale Juneau

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

www.selac.ca

Pour votre information



Transmission du relevé de participation

Nous désirons vous informer qu'en **avril 2019**, Retraite Québec expédiera les relevés de participation au **personnel du réseau de l'éducation** participant au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Le relevé de participation est produit sur la base des données de participation qui ont été transmises par l'employeur pour l'année 2017. Il sera posté à tous les participantEs en lien d'emploi pour lesquels Retraite Québec possède les informations nécessaires.

Ce relevé présente, pour chacune ou chacun des employés, un sommaire de participation au régime de retraite. Il permet également aux employés de vérifier si les renseignements inscrits reflètent leur situation personnelle.

Nous vous rappelons qu'à la suite de l'adoption en juin 2016 de la Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public, une **section a été ajoutée** pour les participants au RREGOP et au RRPE dont le choix de date pour la prise de retraite pourrait être influencé par les modifications apportées par cette loi. Les participants ciblés sont ceux qui auront **55 ans ou plus** à la date de prise d'effet de ces modifications. Cette section présente le montant de rente calculé en tenant compte des anciennes et des nouvelles dispositions.

Nous vous informons qu'il est de **votre responsabilité** de vérifier les renseignements inscrits dans votre relevé de participation et, s'il y a lieu, de faire part à Retraite Québec de toute question à ce sujet. Au besoin, vous pouvez consulter la page concernant le relevé dans notre site Web (section Publications / Régimes de retraite du secteur public (RREGOP, RRPE, etc.) / Publications pour les participants aux régimes de retraite du secteur public / Relevé de participation à un régime de retraite du secteur public).

Précision :

Veillez noter que « Le relevé de participation » n'est pas le document utilisé si vous désirez obtenir une prévision de votre rente à la retraite. Dans un tel cas, nous vous demandons de communiquer avec nous afin que nous puissions vous donner les indications pour obtenir le document nécessaire.

Joël Gagné, vice-président et responsable du dossier retraite



Vous pouvez désormais consulter la liste des rabais négociés par la CSQ auprès des entreprises qui accordent des rabais lorsque vous présentez votre carte de membre.
www.selac.ca/Accueil





Fête du syndicat

**Hommage à nos futurs retraités et
Clin d'œil à nos nouveaux permanentEs**

Membres du Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)
vous êtes toutes et tous invités à participer
à la soirée réservée à la
CUVÉE 2018-2019

*Le jeudi 16 mai 2019
à la
Salle François-Laroche
de la Dam-en-terre
dès 16 heures*

Pour l'occasion un goûter dinatoire sera servi.

C'est notre fête, soyons-y !

**Tirage « le seul accompagné »
et prix de présence**

Confirmez votre présence en vous inscrivant auprès de
votre déléguéE ou au Centre syndical 418 662-7692
avant le 3 mai 2019

La Fête du syndicat est une activité festive gratuite pour les enseignantEs.
Nous vous rappelons que vous êtes invitées à participer à l'activité,
même s'il n'y a pas de personnes fêtées dans votre école.
Notez bien : Service de bar sur place.

Tirage « le seul accompagné »

Chaque enseignante ou enseignant détient un statut de permanent qui sera accompagné d'une
personne à statut précaire, membre du SELac, aura la chance de participer à un tirage spécial qui
sera distinct du tirage des prix de présence. Le jumelage doit avoir été préalablement indiqué sur le
formulaire d'inscription et les deux personnes devront être présentes au moment du tirage.

Nous soulignerons le départ à la retraite de :

Denis Beaumont	PWD
Édith Bouchard	St-Joseph d'Alma
Michel Brassard	Curé-Hébert
Hélène Boutin	Pavillon de la santé
Adèle Côté	St-Antoine
Josée Desmeules	St-Joseph d'Hébertville
Daniel Dubé	Pavillon Auger
Stéphane Gloutnez	ESCL
Lili Gobeil	Pavillon Auger
Line Goulet	St-Joseph d'Alma
Lucie Harvey	St-Joseph d'Alma
Manon Labrecque	FGA
Guylaine Lachance	PWD
Dominique Larouche	Pavillon de la santé
Francine Larouche	St-Julien
Guylaine Larouche	Ste-Hélène
Marise Mailloux	ESCL
Judith Maltais	Jean-Gauthier
Francine Marchand	St-Bruno
Nathalie Thibault	St-Pierre
Violaine Thibeault	Pavillon de la santé
Yvan Tremblay	FGA

Nous ferons également un clin d'œil à l'acquisition de la permanence de :

Marie-Josée Bédard, Claudia Bergeron, Katy Bernier, Jennifer Bouchard, Marie-Claude Bouchard, Annie Boulianne, Magali Brassard, Louis-Martin Côté, Marie-Michèle Desbiens, Marie-Chantale Desmeules, Carine Duchesne, Caroline Fortin, Maryse Fortin, Mireille Fortin, Marie-Élise Gaudreault, Élisabeth Hudon, Pascal Lachance, Claudia Larouche, Wendy Lessard, Sophie Lessard-Vachon, Patrick Moyen, Isabelle Néron, Mélanie Renaud, Milaine Savard, Cathie Thériault, Josiane Tremblay, Julie Tremblay (ch 03) et Julie Tremblay (ch 05).

**Invitation particulière aux membres
à statut précaire parce qu'un jour...
ce sera à votre tour....
Soyez-y !**



Échelons de traitement en vigueur à compter du 3 avril 2019

Échelon	Échelle	Clause 6-5.03
1	42 431 \$	<p>L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans. - 4 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans. - 6 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus sans doctorat de 3^e cycle. - 8 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus avec doctorat de 3^e cycle.
2	44 235 \$	
3	46 115 \$	
4	48 074 \$	
5	50 118 \$	
6	52 248 \$	
7	54 468 \$	
8	56 783 \$	
9	59 196 \$	
10	61 712 \$	
11	64 335 \$	
12	67 069 \$	
13	69 920 \$	
14	72 891 \$	
15	75 989 \$	
16	79 218 \$	
17	82 585 \$	

- Personnel à taux horaire :** 55.38 \$
- ✓ **Formation générale des adultes :** clause 11-2.02 A)
 - ✓ **Formation professionnelle :** clause 13-2.02 A)

Taux horaire du personnel à la leçon Clause 6-7.02 B)					Suppléante et suppléant occasionnel Durée de remplacement dans une journée Clause 6-7.03 A)	
Période de 45 à 60 minutes	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans	60 minutes ou moins	42.43 \$
	55.38 \$	61.49 \$	66.55 \$	72.57 \$	Entre 61 et 150 minutes.	106.08 \$
					Entre 151 et 210 minutes	148.51 \$
					Plus de 210 minutes	212.15 \$

